



Candidature soutenue par le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU
Engagé·es au quotidien pour la recherche publique

Conseil scientifique de l'Institut de chimie du CNRS Collège B2 Mickael CAPRON, UCCS UMR8181, Lille

Chères et chers collègues,

Je suis enseignant chercheur depuis 2003 à l'université de Lille au sein de l'Unité de Catalyse et Chimie du Solide. J'ai auparavant réalisé un doctorat au CRMHT d'Orléans que j'ai défendu en décembre 2001. J'ai ensuite obtenu un poste d'ATER à l'IUT de Blois puis un stage post doctoral aux USA au sein du Ames Lab de l'IOHA State University. Mes activités de recherche sont focalisées sur la valorisation de la biomasse et plus particulièrement sur la transformation catalytique de synthons *ex-biomasse* (*e.g.*, éthanol, glycérol, glucose, etc...). Ceci passe par le développement de nouveaux catalyseurs, leur mise en œuvre au sein des réacteurs catalytiques *ad-hoc* et la mise en évidence des potentielles relations structures – propriétés catalytiques afin de toujours optimiser les formulations. J'ai en parallèle développé un master international ayant obtenu le label Erasmus Mundus en 2019 (EM+) intitulé Master BIOREF qui permet de former les futurs intervenants pour le secteur industriel lié aux métiers des bioraffineries et de la bioéconomie.

Je suis actuellement membre de divers conseils au sein de la faculté des sciences et technologies de l'université de Lille et directeur adjoint du département chimie, je participe également à bons nombres d'expertises pour différents organismes (*e.g.*, ANR, HCERES, région, ...). Ces activités me permettent d'avoir une vision globale des différents secteurs de la chimie à la fois au niveau enseignement mais également au niveau de la recherche.

Les candidat·es SNESUP-FSU et SNCS-FSU au CSI de l'INC s'engagent

Comme beaucoup d'entre vous, nous nous inquiétons des évolutions récentes de notre système d'Enseignement Supérieur et de Recherche. Le pilotage par le haut va non seulement à l'encontre de notre liberté académique, mais est stérilisateur pour la créativité et donc à terme contre-productif pour la recherche. Le financement sur projets avec un taux de réussite toujours trop bas résulte en une perte de temps pour les chercheurs et d'argent public pour l'état.

Il nous semble donc crucial d'affirmer l'importance de la mission du Conseil Scientifique de l'Institut et de renforcer sa participation active à l'élaboration de la politique scientifique de l'organisme et de la recherche publique en évaluant la pertinence et l'opportunité de ses projets et activités. Nous nous engageons avec le SNCS à défendre notamment une recherche libre et ouverte qu'elle soit fondamentale ou appliquée, dans tous les domaines de la chimie. Nous souhaitons contribuer à la stratégie scientifique de la Chimie et ainsi participer à son rayonnement international. Nous nous engageons à être à votre écoute afin de vous représenter au mieux au sein des instances nationales, et à engager le CSI à rendre régulièrement compte de ses avis à la communauté afin que cette transparence l'aide à mieux peser dans de l'élaboration de la prospective scientifique en chimie au CNRS.



Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU soutiennent
aussi dans le collège B2 du CSI INC :

Yann Cornaton, ICS, Strasbourg

**Votez et faites voter pour
les candidates et candidats
SNESUP-FSU et SNCS-FSU !**

POUR UN RÔLE RENFORCÉ DES CONSEILS SCIENTIFIQUES D'INSTITUT DU CNRS

Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU défendent et promeuvent un paysage de la recherche en France où le Comité national de la recherche scientifique, composé de pairs majoritairement élus et représentant l'ensemble de la communauté scientifique, constitue le véritable *Parlement de la recherche*. Les Conseils scientifiques d'institut (CSI) et le Conseil scientifique (CS) du CNRS doivent être ainsi les acteurs majeurs dans l'élaboration de la prospective scientifique. Cette prospective scientifique élaborée par les CSI et le CS du CNRS doit jouer pleinement son rôle de proposition pour la politique scientifique nationale et les programmes nationaux de recherche conduits par établissements de la recherche publique.

Pour la recherche publique

Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU portent une vision globale sur l'organisation de la recherche en France. **Une vision où la liberté de recherche est garantie** et où les opérateurs publics de recherche, avec des périmètres et des rôles distincts, travaillent harmonieusement au développement de connaissances nouvelles pour le bien commun. Les organismes de recherche contribuent à repousser toujours plus l'ensemble du front continu des connaissances avec leurs chercheuses et chercheurs, ingénieures et ingénieurs, techniciennes et techniciens, et avec les enseignant-es-chercheur-es de leurs unités mixtes de recherche (UMR) : elles et ils doivent pouvoir mener leur recherche en toute liberté avec un financement par dotations de base et une évaluation à l'échelle nationale par des pairs majoritairement élus. Cette science est riche de sa liberté académique, de ses coopérations internationales et des programmes nationaux répondant aux enjeux scientifiques les plus actuels. Les universités assurent une articulation féconde entre le développement des connaissances et leur transmission par l'enseignement. Les universités et les organismes coopèrent sur le terrain de la science au sein des UMR, qui doivent être des espaces propices au travail scientifique non entravé par d'abusives complications administratives. Les opérateurs de recherche coopèrent avec l'ensemble de la société, les entreprises, les acteurs sociaux et politiques, pour que le bien commun que sont les connaissances scientifiques contribuent aux progrès sociaux et écologiques.

Cette vision implique de **repenser radicalement les politiques menées ces dernières années** en partant d'éléments à la base de la liberté de recherche et d'un bon déroulement des activités scientifiques : le financement dans la durée, la confiance, l'évaluation par les pairs et organisée par les pairs, la coopération et l'échange.

Nos récentes actions

La défense des organismes de recherche et des UMR.

Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU ont combattu les propositions de la Cour des comptes, de la CPU et du président de la République de transformer les organismes de recherche en agences de moyens. Ils ont obtenu la sanctuarisation du statut des personnels et des UMR comme briques de base et modèle de synergie dans la recherche. Ils continueront à lutter pour le renforcement des universités et des organismes de recherche comme opérateurs de recherche de plein exercice des unités mixtes de recherche. Ils s'opposeront à la volonté de l'actuelle ministre, à travers la mission confiée à Philippe Gillet, de transformer les organismes de recherche en agence de programmes et de confier la gestion des UMR aux universités en fusionnant les services gestion des organismes à ceux des universités.

Le renforcement des acquis du Comité national.

Le SNCS-FSU publie sur son site web les listes de candidats admissibles par ordre de mérite aux concours chercheuses et chercheurs au CNRS depuis que le CNRS a décidé de les afficher par ordre alphabétique.

La défense de l'évaluation des laboratoires en s'opposant au HCERES.

Le SNCS-FSU et le SNESUP-FSU ont rendu publique la volonté du HCERES de mettre fin à la visite sur site des laboratoires lors de leur évaluation et ont obtenu le rétablissement de cette visite sur site quand les laboratoires et leurs tutelles le demandent.

La lutte contre les dispositions de la LPR.

Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU se sont opposés tout au long de l'année 2020 au projet de LPR qui déstabilise encore davantage la recherche publique. Ils continueront à organiser les luttes pour bloquer la mise en œuvre des mesures délétères de la LPR, notamment les chaires de professeur junior qui aggravent la précarité des personnels et désorganisent les laboratoires.